

NOTES CRITIQUES

AUTOUR DE SAINTE CLAIRE D'ASSISE : PUBLICATIONS RÉCENTES

La célébration du huitième centenaire de la naissance de sainte Claire a été l'occasion de nombreuses rencontres suivies de publications collectives ou de réflexions solitaires. Pour recension la *Revue Mabillon* a reçu, par ordre chronologique des parutions : 1) *Sainte Claire en Rouergue. VIII^e centenaire de sainte Claire*. Conférences du colloque de Millau (septembre-octobre 1993), Nantes-Paris, Association Claire aujourd'hui et Éd. franciscaines, 1994 — on le désignera sous l'appellation de colloque I ; 2) *Sainte Claire d'Assise et sa postérité. VIII^e centenaire de sainte Claire*. Actes du colloque de l'Unesco (septembre-octobre 1994), textes rassemblés par G. Brunel-Lobrichon, D. Dinet, J. Gréal et D. Vorreux, *ibid.*, 1995 — désigné sous l'appellation de colloque II ; 3) *Beauté et pauvreté. L'art chez les Clarisses de France*, ouvrage publié sous la dir. de J. Charles-Gaffiot et D. Rigaux, Paris, Centre culturel du Panthéon, 1994¹ ; 4) Werner Maleczek, *Chiara d'Assisi. La questione dell'autenticità del Privilegium paupertatis e del Testamento*, paru en allemand à Rome en 1995 et traduit en italien par M. P. Alberzoni, Milano, Edizioni biblioteca francescana, 1996 (Aleph, 4) ; 5) enfin, de Maria Pia Alberzoni, *Chiara e il Papato*, *ibid.*, 1995 (Aleph, 3).

Saluons pour commencer l'intérêt et la variété des objets exceptionnellement rassemblés par l'exposition du Panthéon (ils appartiennent très souvent à des collections particulières) et reproduits dans le catalogue : beaux et émouvants parchemins, nombreuses œuvres d'art (livres précieux, peintures, sculptures, mobilier liturgique...) et même relique « de contact » de sainte Claire (un grand reliquaire appartenant aux Clarisses de Marseille abrite le cilice de la sainte). L'exposition voulait démontrer que pauvreté et beauté ne s'excluent pas. Dans la réalité de l'exposition à coup sûr. Dans l'idéal des fondateurs ? C'est déjà tout le débat : l'écart entre le projet de saint François et le destin de l'Ordre (les trois branches confondues). Imagine-t-on l'époux de dame Pauvreté propriétaire d'authentiques pièces de musée, lui qui était prêt à se défaire de sa bible s'il n'avait rien d'autre à donner ? A aucun moment de leur histoire, les filles de sainte Claire pas plus que les fils de saint François ne furent aussi pauvres que les déshérités auprès de qui le fondateur avait voulu vivre, à l'imitation de celui « qui ne savait où reposer sa tête ». Comme le remarquait avec humour le médiéviste R. Southern, autant il est facile d'être pauvre sans l'avoir voulu, autant il est quasiment impossible de l'être quand on l'a désiré.

Soulignons aussi d'emblée la différence de niveau entre les deux colloques. Elle tient moins au volume de la publication et même à la différence des champs géographiques embrassés (celui de Millau n'avait d'ambitions que régionales) qu'à la conception d'ensemble. Le colloque I ne comporte pas d'index. Les communications sont très nombreuses et généralement très succinctes. Seules quelques-unes répondent aux exigences actuelles de la production scientifique. Deux sur trois sont écrites sans la moindre note. Dans les cas où figure une bibliographie, elle est le plus souvent

1. Du colloque de l'Unesco comme de l'exposition à la mairie du V^e arrondissement il a été rendu compte, respectivement par J. Dalarun et D. Rigaux, dans la *Revue Mabillon*, n.s., 6 (t. 67), 1995, p. 303-308.

lacunaire et obsolète. La plupart des articles ressortissent davantage à l'hagiographie, à l'hymnologie ou à la parénétique qu'à l'Histoire. L'arrière-plan historique est parfois mal connu. Un exemple. Tout le monde sait que François se convertit à une époque où la papauté triomphante, entre le concile de Vérone de 1184 et le concile œcuménique de Latran en 1215, lance la croisade albigeoise et fourbit les armes de la répression anti-hérétique. Aussi se demande-t-on ce qui fait écrire à J. Dutheil (p. 27) qu'il fallait du courage à François pour prêcher l'Évangile en face des « cathares très influents dans la vallée de Spolète » ? Qui est en danger sinon les hérétiques ? De même le douloureux clivage de l'ordre franciscain dont les études les plus fines — on y reviendra plus bas — montrent qu'il a eu des incidences évidentes sur l'évolution de la branche féminine elle-même, et notamment sur les relations entre Claire et la papauté, est évacué allègrement : les spirituels, sans même être nommés, ont droit à une étiquette plus que sommaire et de nos jours moins flatteuse que jamais. Il s'agit de « quelques fanatiques » (p. 45).

Les deux colloques ont suscité des recherches intéressantes sur l'évolution des Clarisses au fil de la conjoncture : histoire et géographie des fondations, réformes au temps de l'Observance, drames ou résistance au XVI^e siècle quand les protestantismes font imploser la chrétienté, situation au XVII^e, à l'époque des Lumières, pendant la tourmente révolutionnaire, renouveau au XIX^e et jusqu'aux missions contemporaines. On a vu s'éclairer quelques grandes figures : celle de Catherine de Bologne, ou de la réformatrice sainte Colette de Corbie au XV^e ; de Caritas, abbesse de Sainte-Claire de Nuremberg dans l'Allemagne de la Réforme, forçant l'estime de Melanchton. A été montré le rôle des grands seigneurs protecteurs de l'Ordre (les comtes de Rodez, les Bourbon-La Marche-Armagnac, les grandes maisons féodales de l'Est de la France). Ces études exploitant des sources diverses (documents d'archives classiques, obituaires, architecture, fouilles archéologiques, etc.) ont apporté bien des lumières sur l'extension de l'Ordre, les dates de l'implantation des maisons, l'évolution du recrutement des effectifs qui dans l'ensemble baissent au XVIII^e siècle en même temps que les legs s'amenuisent, l'étude des patrimoines, des bâtiments... Le colloque II a le grand mérite d'être pourvu d'un atlas des monastères de Clarisses depuis leur fondation jusqu'à nos jours, de deux index (noms de personnes et noms de lieux), de cartes, croquis et d'un beau dossier iconographique.

Tous les historiens, les spécialistes de l'histoire de l'art, de la vie religieuse, de l'histoire des femmes trouveront dans cette somme de travaux leur bien, à quelque période qu'ils s'intéressent. Étant donné que l'ensemble couvre quelque 1 300 pages de texte et que ces ouvrages sont, pour les plus lourds d'entre eux, des œuvres collectives qui embrassent huit siècles, depuis la naissance de Claire jusqu'aux Franciscaines d'aujourd'hui, il serait stérile de rédiger sur chaque contribution une petite notice et de distribuer à chacun des auteurs un petit compliment. Sauf à dresser un catalogue de noms et de titres, je suis obligée de faire un choix. Je rendrai donc compte essentiellement des travaux portant sur la période médiévale, principalement le XIII^e siècle, le siècle sensible entre tous pour les Clarisses comme pour la branche masculine de l'Ordre, que l'historiographie est loin d'avoir totalement exploré comme le démontrent de façon saisissante les deux petits livres de « *Biblioteca francescana* », aussi lourds de science et de réflexion que discrets de présentation.

A. Vauchez, à l'ouverture du colloque II, posait des questions fondamentales : toute l'histoire du second ordre franciscain doit être refaite en remontant aux sources, par-delà les légendes, les réécritures qui ont imposé l'image de la « triple famille » franciscaine et placé les femmes dans l'ombre portée de François. La règle des Damianites, fait-il remarquer, est antérieure à la *Bullata* de la branche masculine et saint François ne semble pas avoir eu l'intention de créer un second ordre. Ces lectures me paraissent démontrer effectivement combien la mémoire collective ou l'institution ont voulu euphoriser les origines, lisser l'aspérité des choses, oblitérer les difficultés

persistentes, insidieuses, rencontrées par Claire tous azimuts. Et peut-être d'abord auprès de François. Après sa mort, frère Étienne affirma lui avoir entendu dire : « Le Seigneur nous a enlevé les épouses et voici que le Diable nous procure des sœurs ! » Difficultés aussi auprès des papes et des protecteurs de l'Ordre. Cet attachement farouche de Claire au privilège de pauvreté arraché de haute lutte peu avant sa mort (1253) en dit long, comme la place qui lui est faite dans les *Vitae* de François par Thomas de Celano.

Le personnage n'est pas en effet, comme le laisse croire l'imagerie d'Épinal, construit d'emblée, « tel qu'en lui-même enfin » sa vie et sa mort l'ont fixé pour l'Histoire et l'éternité : il s'est laborieusement construit. Il est déjà de première importance de noter après N. Bériou (colloque II, p. 119-154) que, dans les sermons du XIII^e - première moitié du XIV^e siècle, Claire est cinq fois moins présente que François ; que les sermons, uniquement dus à des Franciscains, qui lui sont consacrés, n'ont eu aucune diffusion ; que non seulement les Dominicains l'ignorent (Jacques de Voragine ne la fait pas figurer dans *La Légende dorée* pourtant postérieure d'un quart de siècle à sa canonisation, alors qu'Élisabeth de Thuringe trouve grâce) mais qu'en 1260 un dominicain prêchant à Vienne (Autriche) osa critiquer la papauté pour l'avoir canonisée : il fut forcé de se rétracter publiquement ! Et chez les Franciscains eux-mêmes ? Il faut tout de même attendre 37 ans après sa canonisation pour que le chapitre général de l'Ordre impose l'office de sainte Claire, comme le remarque D. Rigaux. Qu'advint-il de son œuvre ?

M. Sensi (colloque II, p. 101-118) montre très bien combien la volonté farouche de Claire fut trahie peu après sa mort par ses propres filles de Saint-Damien, manquant désormais de « leader charismatique » : elles pactisèrent avec la propriété. Ses exigences pourtant se perpétuèrent. Au XIV^e siècle, sous l'inspiration des spirituels du royaume de Naples, on perçoit les efforts pour revenir à la règle de Claire. Au XV^e siècle les fondations colettines comme les grandes réformes en Italie prouvent encore que l'esprit de la fondatrice n'était pas mort : ici, non pas comme rejetons du Saint-Damien d'origine mais comme jeunes pousses de l'Observance franciscaine née dans la péninsule au XIV^e et particulièrement vigoureuse au siècle suivant. L'auteur rappelle qu'à l'époque où fut remise à l'honneur la règle de sainte Claire, aucun des 400 monastères recensés, qui comptaient 15 000 Clarisses, ne suivait plus la première règle. Un des quatre piliers de l'Observance, Bernardin de Sienne, les soupçonnait d'être des *prostibula*.

Particulièrement précieuse dans l'observation de la construction du personnage de la fondatrice l'étude que D. Rigaux (colloque II, p. 155-185) consacre à « la naissance de son image » entre le XIII^e et le XV^e siècles : le titre est éloquent. Les conclusions aussi. Sa *Vita*, écrite par le même Thomas de Celano peu après sa mort, lui prêtait un miracle spectaculaire : déjà très malade et alitée, elle avait obtenu de Dieu par ses prières qu'il fit fuir les Sarrasins, « légion étrangère » de Frédéric II l'Antéchrist. L'iconographie la montre debout brandissant une pyxide qui épouvante les infidèles : elle devient ici d'une façon beaucoup plus voyante gardienne de la cité et de la catholicité en croisade. Mais plus significative encore la réécriture hagiographique et son aboutissement iconographique. Elle est moins mère spirituelle d'une communauté de femmes, fondatrice d'ordre, que vierge et épouse du Christ. Les artistes « éloignent d'elle les femmes » et la font rentrer dans le moule traditionnel : tenant la palme ou le lis des vierges, elle devient « une altera Maria pour l'alter Christus ».

Plus décisifs encore, dans l'optique que j'ai privilégiée, me semblent les apports de W. Maleczek et de M. P. Alberzoni non seulement pour la connaissance de sainte Claire et de toutes les branches féminines du second ordre mais pour la « question franciscaine » en général. Malheureusement ces études sont parues trop tard pour que les participants des colloques ou les rédacteurs du catalogue de l'exposition en tiennent compte. Plusieurs auteurs invoquent le testament de la sainte ; Cl. Leonardi

dans sa conclusion du colloque II déplore que personne n'eût rappelé qu'Innocent III déjà avait, en 1216, accordé à sainte Claire le privilège de la pauvreté. Ce sont ces documents-là, d'abord et fondamentalement, qui font problème car, si l'on en croit W. Maleczek, ce sont des faux.

On ne peut que retracer les grandes lignes de sa démonstration remarquablement informée et dont la rigueur emporte la conviction. Il rappelle d'abord ce qui frappe dans de nombreux ouvrages consacrés à sainte Claire : son histoire et celle des Clarisses a été infiniment moins dramatique que celle de François et des Franciscains. La documentation la concernant est homogène : ses propres écrits (récemment publiés dans la collection « Sources chrétiennes »), son testament, sa *Vita* écrite peu après sa canonisation par le biographe de François, le procès et la bulle de canonisation, les priviléges : celui d'Innocent III, puis celui d'Innocent IV. L'auteur revient ici à une hypothèse ancienne qui avait été abandonnée depuis les travaux pionniers de P. Sabatier : le privilège d'Innocent III mentionné par Celano et par le testament de Claire serait apocryphe. Pour le prouver il recourt à tous les arguments (notamment empruntés à la diplomatique). Il serait trop long de le suivre dans sa démarche mais les conclusions sont d'importance.

Soulignons l'essentiel. Il rappelle combien le rôle d'Ugolin dans la genèse de la branche féminine de l'Ordre est très important, celui de François effacé ; les Damianites ne constituent pas un ordre aussi tôt qu'on l'a cru et il n'existe pas de privilège de pauvreté avant qu'Ugolin, devenu Grégoire IX, ne le leur accorde en 1228. Pourquoi alors Celano invoque-t-il le privilège d'Innocent III ? L'auteur montre qu'il en avait parlé en termes favorables dans sa première *Vita* de François (datée selon lui de 1228/1229, 1230 selon M. Bartoli). Le temps des origines glissant à la légende, il ne restait aucun témoin oculaire : quarante ans étaient passés. Celano attribue, dans sa deuxième *Vita* (1246/1247), ce privilège au pape pour montrer combien il avait compris Claire aussi. L'auteur fait subir le même traitement au testament de la sainte. Son authenticité avait déjà été contestée dès 1892 par un pasteur protestant, Lempp. L'auteur rouvre le dossier. On ne peut ici non plus le suivre tout au long de son analyse. Retenons l'essentiel. Le testament particulièrement vénéré, et qui lui aussi parle du privilège de 1216, a été publié par Wadding pour la première fois en 1628 *ex memoriali antiquo* dont on ne sait de quand il datait. W. Maleczek rappelle qu'aucune des quinze sœurs interrogées à la mort de Claire n'y fait allusion alors que la sainte est censée parler « pour toutes les sœurs présentes et à venir ». On ne connaît ce texte que par des mentions et des copies — ou des traductions en langue vulgaire — tardives dont l'origine est présentée comme miraculeuse, toutes datées de la deuxième moitié du xv^e et du xvi^e siècle. Mais ici aussi *Hic facit cui prodest*. Il conclut que ces deux documents inauthentiques, et qui se font écho, ont été rédigés en pleine campagne des « quatre piliers de l'Observance » en Italie centrale pour justifier la réforme, en particulier dans les monastères féminins de Sainte-Lucie de Foligno et à Monteluce de Pérouse dans les années 1460. Et le supposé privilège de pauvreté d'Innocent III vient à point pour rappeler les sœurs relâchées à l'austérité primitive. C'est alors seulement que les copies apparaissent.

M. P. Alberzoni a traduit W. Maleczek, lui rend hommage et s'appuie sur ce travail comme sur l'importante historiographie italienne des quinze dernières années sur les mouvements religieux féminins en général et sainte Claire en particulier pour étudier les rapports entre la fondatrice et la papauté. Elle rejoint largement ici la préoccupation de M. Bartoli (colloque II, p. 29-41) : « Qui est Claire ? » Il rappelait l'étrange attitude de Th. de Celano. Dans sa première *Vita* de saint François, il avait parlé de Claire, faisant même état du désir exprimé par elle : entendant parler du martyre de Franciscains au Maroc, elle avait dit vouloir s'y rendre. Or le biographe ne prononçait même pas son nom dans la seconde, notamment lorsqu'il évoquait la visite du saint à Saint-Damien. L'auteur relevait aussi les retombées sur la position des Damianites

des dissensions de l'Ordre au chapitre général franciscain de 1230. Elles avaient dû être portées devant le pape qui, la même année, avait promulgué la bulle *Quo elongati*. Celle-ci posait que les frères n'étaient pas tenus d'observer le testament de François, mais interdisait également à tout frère l'accès des monastères féminins sauf autorisation pontificale expresse, ce qui avait provoqué la révolte de Claire et le recul du pape. M. Bartoli signalait la résistance de la sainte à l'ordre pontifical dans sa lettre à Agnès de Bohême et ses liens avec Élie de Cortone — toutes réactions qui pouvaient suffire à expliquer le silence, manifestement désapprobateur, de Th. de Celano dans la seconde *Vita*. Il concluait : « Claire est très mal connue au moment de sa mort » et en donnait pour preuve que Bonaventure, pour écrire la vie officielle de saint François, avait été obligé de se documenter et d'ailleurs parlait peu d'elle. M. P. Alberzoni me semble apporter sur ce qu'on pourrait appeler en somme le versant féminin de la « question franciscaine » des précisions complémentaires et un éclairage bienvenu.

Elle aussi souligne fortement combien les développements postérieurs, le souci apologétique ont obscurci les origines des monastères de Clarisses. Tous se vieillissent, veulent se rattacher sinon à la fondatrice, qui n'est jamais sortie de son monastère, tout au moins à ses compagnes. M. P. Alberzoni montre ainsi la faiblesse de la tradition historiographique classique qui fait de Claire la fondatrice de la branche féminine de l'Ordre. Elle doit attendre la reconnaissance de sa règle en 1253. L'*ordo Sanctae Clarae* n'apparaît que sous Urbain IV, en 1263. Soucieuse de reconstituer la délicate histoire des origines retravaillée par la tradition, l'auteur se situe dans le droit fil de l'étude pionnière injustement méconnue de Lilly Zarncke parue en 1930, trop occultée par les travaux postérieurs notamment du grand Grundmann. M. P. Alberzoni réfute la conception de Gratien de Paris selon laquelle du vivant de François et par amitié pour lui, dès 1217, Ugolin se serait intéressé à Saint-Damien et serait devenu son protecteur.

Elle se propose donc d'observer attentivement : 1) les liens qui ont pu exister entre François, Ugolin et les femmes de l'Ordre, sans oublier ce qu'a transmis la tradition des spirituels : François était très réticent pour ce qui touchait la *cura monialium* ; 2) les rapports que la sainte a pu avoir avec Honorius III dont le rôle a été trop négligé, dit-elle, tant l'attention s'est focalisée sur Ugolin, le protecteur attitré de l'Ordre. Justement quel était le projet d'Honorius III ? Il prolongeait celui d'Innocent III : réorganiser les communautés de femmes, mettre de l'ordre dans cette extraordinaire créativité des mouvements religieux féminins bien étudiée par A. Benvenuti Papi². Ceci, dans l'esprit du pape comme d'Ugolin, exigeait la clôture la plus stricte et ne pouvait donc se réaliser qu'aux dépens de la stricte pauvreté car sans rentes certaines nonnes devaient sortir et le pape s'inquiétait, pour la vertu de ces femmes, de leurs contacts avec le monde. Dans cette perspective, l'auteur met en évidence les divergences qui opposent Claire à l'entreprise pontificale dès 1220, alors que François était encore en Orient. Ugolin avait fondé plusieurs maisons féminines indépendantes de Saint-Damien et obéissant au nouveau code : elles avaient des biens et s'appelaient désormais *sorores pauperes inclusae*, le dernier adjectif exprimant bien les nouvelles orientations. On vérifie ainsi qu'Ugolin n'est pas depuis toujours, par fidélité pour François, le protecteur attentif de la maison de sainte Claire : il s'en occupe très peu et c'est à des Cisterciens qu'il a confié la direction spirituelle des monastères qu'il a lui-même fondés, alors que ce sont des Franciscains qui ont la charge matérielle et spirituelle des filles de Saint-Damien.

Mais les choses changent encore après la mort de François et l'accès d'Ugolin au pontificat. Il y a désormais 28 monastères féminins qui se réclament de la tradition franciscaine. L'intention de Grégoire IX est nette : il veut persuader Claire de resser-

2. A. BENVENUTI PAPI, « *In castro poenitentiae* ». *Santità e società femminile nell'Italia medievale*, Rome, 1990 (*Italia sacra*, 45).

rer ses liens avec Rome, de s'inscrire dans le mouvement des *pauperes reclusae*, ce qui impliquait qu'elle accepte leur *forma vitae*, donc la clôture et la possession de biens. En 1228, venu à Assise pour la canonisation de François, selon la Légende, Grégoire IX l'aurait pressée d'accepter. Devant son refus il lui accorda de ne pas être contrainte à posséder des biens mais les relations restèrent fraîches, ce qui permet de comprendre la réaction très vive de Claire à l'interprétation de la règle franciscaine du même pape dans la bulle *Quo elongati* de 1230. Au chapitre général de cette année-là, comme on le rappelait plus haut, le divorce était patent entre les partisans de la cléricalisation de l'Ordre et les autres. Un des points du débat portait sur la *cura monialium*. On sait comment le pape avait tranché : toutes les sœurs, y compris les Damianites, étaient soumises à la même règle ; les frères ne pouvaient entrer chez les religieuses qu'avec l'autorisation pontificale. Or Claire ne voulait toujours pas que ses filles fussent assimilées aux *inclusae* : elle était opiniâtrement attachée à ses liens avec saint François et à la pauvreté. C'est cela qu'elle voulait sauver. Elle gagna encore : le pape recula.

La suite de l'étude de M. P. Alberzoni explore de façon très fine les rapports délicats entre Claire et le pape dans les années suivantes, particulièrement quand Élie était à la tête de l'ordre franciscain. Le but de Grégoire IX était de plus en plus net : alors qu'il s'efforçait de gommer l'originalité du fondateur au grand scandale de ceux que l'on allait appeler les spirituels, il entendait substituer chez les nonnes « l'ascèse la plus rigide à l'absolute pauvreté ». Ceci explique que Claire ait connu des échecs significatifs, pour ne pas dire des désaveux : elle ne put obtenir qu'Agnès de Bohême suive sa règle et la correspondance s'interrompit. Dans une lettre à cette dernière, le pape déplorait les « mauvais conseils » qui lui avaient été donnés, ce qui visait ou Claire elle-même ou Élie, le ministre général, très contesté au sein de l'Ordre et finalement déposé en 1239 mais auquel Claire était très attachée : nouveau sujet de tension. Selon Thomas d'Eccleston, Élie aurait été excommunié parce qu'il avait visité le monastère des pauvres Dames !

Dans les années suivantes, les monastères féminins se multiplient. Innocent IV promulgua en 1247 une bulle qui prévoyait la possession de biens. Mais Claire ne se résignait pas ; elle voulait toujours sa règle et le privilège de pauvreté : elle finit par se les faire reconnaître *in extremis* mais que devint son projet de vie si vaillamment défendu ? Son originalité ne lui survécut guère. L'auteur remarque que si Claire avait espéré que beaucoup de monastères suivraient sa règle elle s'est trompée. Transférées à Assise, ses propres filles acceptèrent des biens « pour honorer la mémoire de la sainte » et, en 1288, l'ancien franciscain Nicolas IV consacrait l'abandon définitif de l'observance du privilège de pauvreté des Clarisses d'Assise. L'exigence de la clôture la plus stricte avait, elle, triomphé.

Je voudrais, à la fin de ce compte rendu, revenir sur la conclusion de Cl. Leonardi au colloque II. Il insiste sur la continuité de François et de Claire par rapport à la tradition mystique de saint Bernard. C'est par « Dieu présent en soi » beaucoup plus que par la pauvreté qu'il devenait permis à des laïcs des deux sexes d'imiter le Christ sans besoin de la médiation ecclésiastique, car les nouvelles expressions du sentiment religieux se déployaient désormais « sur fond de dévotion eucharistique » qui avait très peu de place dans le monachisme traditionnel. La pauvreté n'était qu'un moyen de supprimer les hiérarchies engendrées par l'argent et d'instaurer une véritable fraternité : celle de Dieu fait homme avec l'homme et celle des hommes entre eux. Toujours selon le même auteur la vraie postérité de François est féminine : c'est celle des grandes mystiques.

J'aimerais quant à moi souligner un autre aspect au moins aussi important et sans doute moins exaltant. Claire avait souhaité mourir martyre des infidèles, comme les frères envoyés au Maroc. Il me paraît bien léger, pour expliquer qu'elle n'aït pu le faire, d'invoquer sa santé et les circonstances (colloque II, M.-Th. de Maleissye,

p. 389). Si la fondatrice n'avait pu partir, ses filles eussent pu le faire dans la suite des siècles. Les années 1240 inaugurent, on le sait bien, les grandes missions pacifiques d'Orient. L'empêchement en réalité n'était pas personnel non plus que conjoncturel, mais structurel : il tenait à son sexe. François et Claire, tous deux attachés viscéralement à la pauvreté, ont échoué, à plus ou moins long terme, à l'imposer de façon parfaite et durable : sans doute ce rêve de s'arracher absolument à une société de production et de consommation, à la circulation de la monnaie, de réinstituer l'égalité des enfants de Dieu, était-il aussi utopique que sublime. Aucune communauté sédentaire ne peut s'installer ni vivre sans au moins, et pour commencer, la possession d'un sol, de murs aussi rudimentaires fussent-ils, ni sans hiérarchie. On peut d'ailleurs voir quelque sophisme inconscient dans cette aspiration à ne vivre que du produit de la quête tout en refusant obstinément les donations d'immeubles ou d'argent. Ne proviennent-elles pas également de la générosité du prochain ? On objectera que dans l'esprit de François il n'est pas impossible qu'il eût conçu ses petits frères groupés en équipes de nomades, à la manière des Gitans que le Moyen Age découvre. De toutes ses forces il avait voulu n'avoir, comme le Christ, qu'une seule tunique, aucun argent ; le repos pouvait se prendre à la belle étoile ou dans des abris de fortune, au bon cœur des gens ; dans son testament encore, il exigeait toujours le travail manuel : pour un coup de main donné au paysan, attendre la grâce d'un bol de soupe, entre deux sermons ou les soins aux lépreux. On sait que ce projet de vie évangélique fut très tôt abandonné par les disciples et bien avant la mort du saint. Mais la question est ici : était-il concevable pour des femmes ? Pouvaient-elles prêcher, aller en mission d'évangélisation ? Non, leur sexe le leur interdisait, avait prévenu saint Paul. Et si elles voulaient, comme les frères des nouveaux ordres, prononcer des vœux de religion, pouvaient-elles comme eux courir les chemins, porter à droite et à gauche secours aux miséreux, offrir la force de leurs bras, quémander en échange pitance et gîte en comptant sur la Providence ? Pas davantage ! Un pas de plus : quand la branche masculine se fut cléricalisée, hiérarchisée et finit par admettre la propriété, cultiver le savoir qui « enflé la tête » et briguer les carrières ecclésiastiques, purent-elles les suivre sur cette voie ? Encore moins. En 1298, la bulle *Periculoso* imposait la stricte clôture à toutes les moniales. Qu'elle ait permis à quelques-unes de se hisser sur les sommets de la mystique est certain, mais était-ce vraiment la seule voie pour les atteindre ? Et surtout était-ce bien le *propositum* de Claire ? Il n'est pas sûr que lorsque, une belle nuit, elle rejoignit François au lieu de frapper à la porte des Cisterciennes ou des Cartusiennes, ce soit le seul rêve du tête-à-tête avec Dieu qu'elle eût caressé car il était réalisable ailleurs et à moindre coût psychologique : la mystique n'y était pas inconnue que l'on sache ; elle pouvait s'épanouir chez des nonnes appartenant à des institutions plus traditionnelles. Qu'espérait-elle au juste qu'elle n'obtint jamais ? On ne sait pas bien mais il me semble que, sans anachronisme, on peut supposer chez elle comme une frustration. Elle aussi eut comme François la sagesse et l'humilité de se soumettre pour l'essentiel à l'autorité du magistère sans lequel il ne saurait y avoir de saint. N'empêche : sa nuque n'était pas si raide qu'elle n'eût été contrainte de la plier et, elle, sous un double joug qui allait peser sur le sexe féminin pendant des siècles, plus lourd que jamais, ecclésiastique et masculin.

P. L'HERMITE-LECLERCQ